



**Séance du 15/04/2024**

Délibération n° 2024/3/30/DM

En exercice : 19

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

## **AFFECTATION DE RESULTAT DU BUDGET GENERAL**

**Date de la convocation : 02/04/2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain CARALP, Maire

**Conseillers Municipaux Présents :** Alain CARALP, Thierry CALMEL, Maryse LACOMBE, Thierry PUJOL, Odile CORBIERE, Jean-François BOUSQUET, Jean-Claude GARCIA, Bernadette GOUZILLE, Michel FAUGERES, Antoine RUIZ, Laurence CHEROT, Emmanuelle GIOVANNONI, Fabienne BARBE, Aurélie GRAND, Erhan POLAT, Pascal RIGATTIERI,

**Conseillers Municipaux Absents représentés :** M. François BESSIÈRE a donné procuration à Mme Odile CORBIÈRE, Mme Marion MONTESINOS a donné procuration à Mr Erhan POLAT, M. Franck GIRBEAU a donné procuration à M. Pascal RIGATTIERI

**Secrétaire de Séance :** Odile CORBIÈRE

### **LE MAIRE,**

A l'issue du vote du Compte Administratif du Budget Général, le **CONSEIL MUNICIPAL** statuant sur l'affectation des résultats des sections de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2023 constate que le Compte Administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de **1 513 434.81 €** et un excédent d'investissement de **298 327.84 €**.

Au regard des restes à réaliser en dépenses (1 931 534.74 €) et en recettes d'investissement (368 367.54 €), le besoin de financement est de : **1 563 167.20 €**.

REÇU EN PREFECTURE

le 18/04/2024

Application agréée E-legalite.com

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où il l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité, d'affecter les résultats des sections de Fonctionnement et d'Investissement comme suit :

- . inscription au compte 1068 : **1 264 839.36 €**
- . report de l'excédent de fonctionnement au compte 002 : **248 595.45 €**
- . report de l'excédent d'Investissement au compte 001 : **298 327.84 €**

Fait et délibéré à COLOMBIERS, le 15/04/2024

Le Secrétaire de séance



  
Odile CORBIERE

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe qu'en vertu du décret N° 83. 1025 du 29/11/83 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art 9) (J.O. du 03/12/1983) modifiant le Décret 65.25 du 11 janvier 1965 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (Art 1 - A 16). La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de DEUX MOIS à compter de la présente notification, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)
- transmis au représentant de l'État, le



Pour extrait certifié conforme  
Le Maire

  
Alain CARALP

REÇU EN PREFECTURE

le 18/04/2024

Application agréée E-legalite.com